



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 21 avril 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il souligne la présence de madame Julie-Andrée Numainville, attachée politique de madame Maryline Picard, députée de Soulanges et de monsieur Stéphane Labrie, attaché politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

Il souligne la présence de monsieur Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau, madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, monsieur Sébastien Legros, agent de soutien au développement social et de madame Joanne Brunet, directrice générale, Développement Vaudreuil-Soulanges.

21-04-21-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 35.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

21-04-21-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant les points suivants : « *Cours d'eau* 11.1.1 à 11.1.5 » au point 4.1, « *Matières résiduelles* 11.2.1 à 11.2.4 » au point 4.2 et « *Développement social* 13.2.1 et 13.2.2 » au point 4.3.

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

Monsieur Beaudoin mentionne qu'aucune réponse n'a été obtenue en lien avec la demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac. Si aucune réponse n'est obtenue en avril, en vue d'un dépôt à la séance du conseil de mai, notre demande sera réitérée auprès du MTQ.

Monsieur Beaudoin informe qu'une rencontre sera planifiée avec Tricentris afin d'effectuer un retour sur le dossier de la demande de dispense ministérielle pour la signature d'un contrat gré à gré avec Tricentris. Monsieur Beaudoin mentionne qu'une relance a été effectuée auprès du directeur de cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles dans le dossier de reconnaissance des sites géologiques d'exception, soit le mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable. Monsieur Beaudoin souligne que la demande au Programme d'aide au développement du transport collectif 2021 (PADTC) a été envoyée et que nous sommes en attente de la confirmation du montant qui sera accordé. Il rappelle qu'un montant de 137 708 \$ avait été accordé en 2020 dans le cadre de ce Programme.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	Transmission effectuée. En attente de réponse. Discussions avec un sous-ministre du MTQ en début mars 2021. En attente de réponse écrite du MTQ. Si nous n'avons pas obtenu de réponse en avril, en vue de conseil de mai, nous réitérerons notre demande.
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour une utilisation à une fin autre qu'agricole - caserne incendie - lot 2 069 699	Demande d'autorisation	20-10-21-11	Décision reçue le 23 mars 2021 : autorisation accordée pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 069 699, soit spécifiquement pour fins de construction et d'exploitation d'une caserne-incendie.
Demande de dispense ministérielle pour signer un contrat de gré à gré avec Tricentris	Demande de dispense ministérielle	20-10-21-26	Transmission effectuée. En attente de réponse. Une rencontre sera planifiée avec Tricentris pour un retour sur ce dossier.
Demande d'autorisation ministérielle ou d'autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour plusieurs cours d'eau	Autorisation de transmission de la demande	21-01-27-15	Autorisation obtenue pour 5 des 8 dossiers présentés au MELCC. Des précisions sont demandées par le ministère pour trois dossiers compte tenu de l'impact potentiel des travaux sur la rainette faux-grillon, sur des milieux humide et sur des boisés.
Demande au gouvernement fédéral et provincial de financer et d'accélérer les projets de branchement à internet haute vitesse		21-02-24-14	Réception d'un accusé de réception du bureau du premier ministre et de la FQM. Appuis reçus de nos municipalités membres.
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Une rencontre s'est tenue le 17 mars 2021 avec l'attaché politique du ministre du MERN et la députée Marilyne Picard. Une relance a été effectuée auprès du directeur de cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles le 20 avril 2020.



Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 1 – demande d'aide financière dans le cadre du plan métropolitain de développement économique	Appui à la demande conjointe avec la MRC de Marguerite-D'Youville	21-02-24-39	Transmission de la demande à la MRC de Marguerite d'Youville, qui porte le dossier. En attente de suivi.
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2021	Demande au MTQ	21-03-24-05	Transmission au MTQ le 8 avril 2021. En attente de la confirmation du montant qui sera accordé. Un montant de 137 708 \$ avait été accordé pour l'année 2020.
Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'ajouter un amendement au projet de loi 65 pour porter à 7 ans le délai pour l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles révisé.	Demande au MELCCC	21-03-24-17	Transmission effectuée le 13 avril 2021.
Demande d'avis à la Commission de protection du territoire agricole aliénation et lotissement d'une partie du lot numéro 2 045 759 à des fins résidentielles - Municipalité des Cèdres.	Demande d'avis de la Commission	21-03-24-23	Demande effectuée en ligne le 1 ^{er} avril 2021 sur le site de la CPTAQ.
Appels d'offres sur invitation pour une campagne de caractérisation comprenant les jaugeages, les relevés de niveaux d'eau ponctuels et la bathymétrie dans certains tronçons des six rivières du projet de cartographie des zones inondables.	Autorisation pour faire l'appel d'offres	21-02-24-26	Appel d'offres réalisé, ouverture des soumissions prévue le 19 avril 2021. Prise de position prévue au conseil de mai.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2021 : ADOPTION

21-04-21-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 24 mars 2021 en apportant une correction au dernier paragraphe du point 9.2.2, soit :

« d'autoriser la transmission du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au ministre de la Sécurité publique accompagné du rapport portant sur la consultation publique, de l'indication des coûts approximatifs des diverses mesures et des plans de mise en œuvre adoptés par chacune des 22 municipalités de la MRC. »

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 COURS D'EAU

4.1.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN - BRANCHE 7 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE, DE LA BRANCHE 4A DE LA RIVIÈRE NOIRE ET DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU PONT-PIGEON : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau Branche 7 de la rivière à la Raquette, de la branche 4A de la rivière Noire et de la branche 2 du cours d'eau Pont-Pigeon sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la



Lutte contre les changements climatiques pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

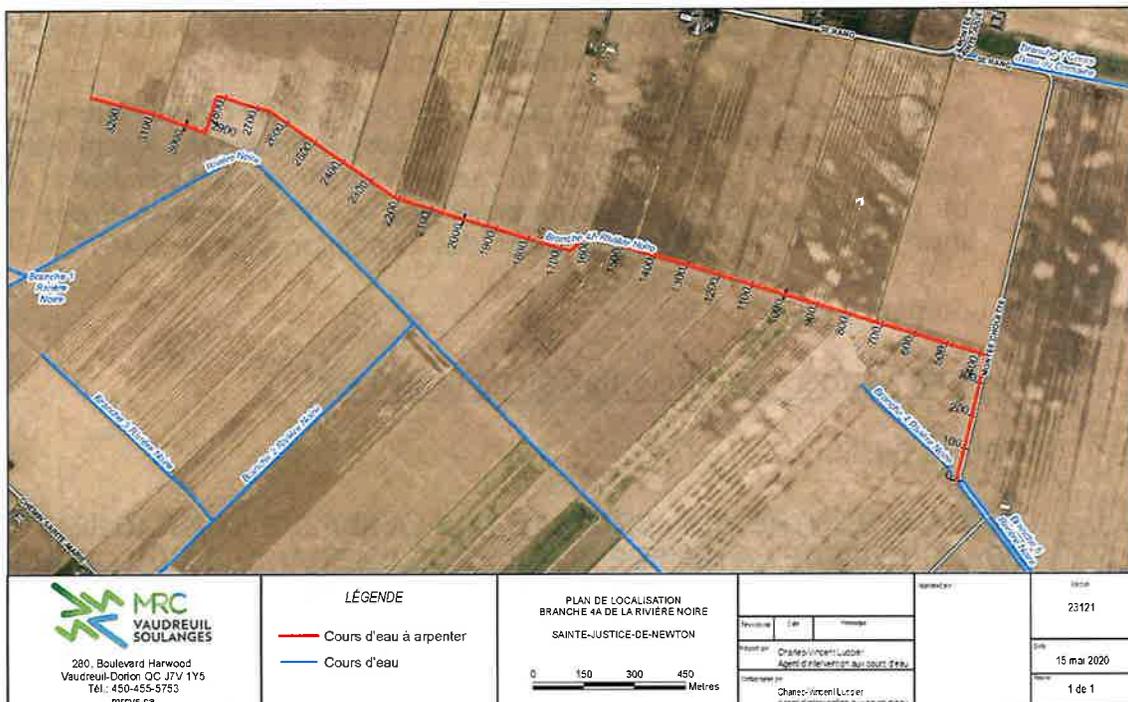
21-04-21-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 7 de la rivière à la Raquette (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 % ; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion 4,03 %);

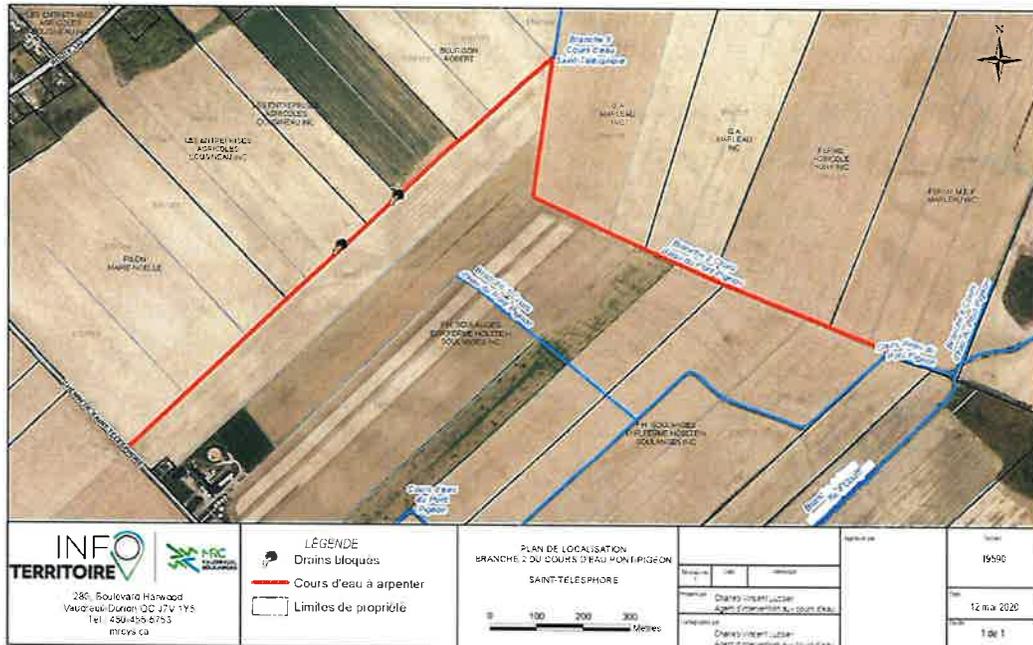


- Branche 4A de la rivière Noire (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6.78%; Les Coteaux : 4.81%; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 % Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %);



Branche 2 du cours d'eau Pont-Pigeon (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %; Les Coteaux :

4,81 %; Saint-Clet : 2,35 %; Saint-Polycarpe : 41,37 %; Saint-Télesphore : 11 %; Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %).



Proposition adoptée.

4.1.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN - TRIBUTAIRE DU COURS D'EAU PAIEMENT : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de réaliser les travaux d'entretien sur ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du Tributaire du cours d'eau Paiement (Bassin 17 : Hudson : 4,88 % ; Saint-Lazare 67,56 % et Vaudreuil-Dorion : 27,56 %).



Proposition adoptée.

4.1.3 TRAVAUX D'ENTRETIEN - BRANCHE 6 ET BRANCHE 28 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

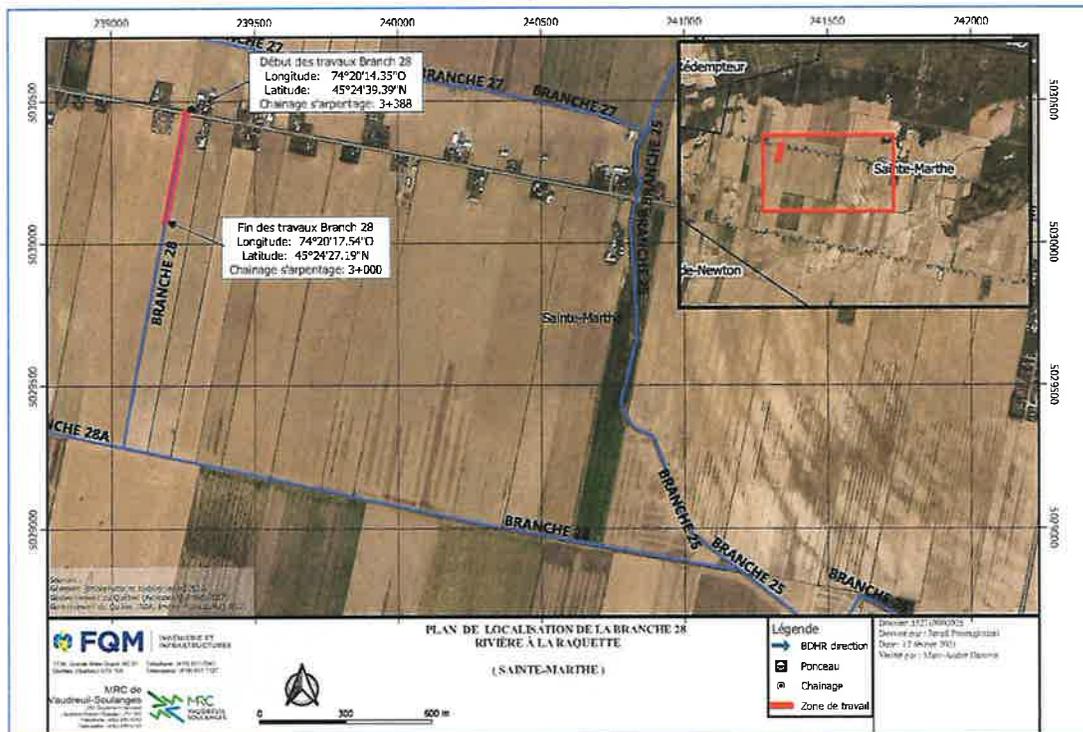
21-04-21-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
 APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau :

- Branche 6 de la rivière à la Raquette : (Bassin 2 - Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion : 4,03 %);



- Branche 28 de la rivière à la Raquette (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion : 4,03 %).



Proposition adoptée.

4.1.4 AVAUX D'ENTRETIEN - COURS D'EAU SANS TOPONYME POINTE-CAVAGNAL AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau : Cours d'eau sans toponyme Pointe-Cavagnal (Bassin 23 : Hudson 17,97 % et Vaudreuil-Dorion : 82,03 %), conditionnel à la réception de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



Proposition adoptée.

4.1.5 TRAVAUX D'ENTRETIEN - COURS D'EAU GRANDE-LIGNE-DE-RIGAUD : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Grande-Ligne-de-Rigaud (Bassin 2 : Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion 4,03 %), conditionnel à la réception de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



Proposition adoptée.

4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.2.1 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR CONTENEURS SEMI-ENFOUIS À CHARGEMENT À GRUE : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UN CONTRAT DE 3 ANS ET DEUX OPTIONS DE RENOUELEMENT DE 1 AN

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC offre le service de collecte des matières recyclables par conteneurs semi-enfouis à chargement à grue depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la levée et le transport des conteneurs semi-enfouis à chargement à grue pour les matières recyclables arrive à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 8 avril 2021;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Réjean Fournier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à procéder à un appel d'offres public pour la levée et le transport des conteneurs semi-enfouis à chargement à grue pour les matières recyclables sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

4.2.2 RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, UNE SEULE SOUMISSION REÇUE, CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL : AUTORISATION DE NÉGOCIER



CONSIDÉRANT la résolution 20-04-15-19 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles du Réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 29 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3 du Code municipal du Québec prévoit que dans le cas où une municipalité, à la suite d'une demande de soumission, a reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme aux exigences de la MRC;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme** et résolu

de mandater le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **négoier** le contrat à la baisse.

Proposition adoptée.

4.2.3 AUGMENTATION DE 5 HEURES D'OUVERTURE PAR SEMAINE DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION EN PÉRIODE ESTIVALE POUR UN MONTANT DE 10 574,10 \$ AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion, atteignant près de 58 000 visites en 2020, soit une augmentation de 10 000 visites comparativement à 2019;

CONSIDÉRANT QUE selon une évaluation de la fréquentation journalière de l'écocentre en période estivale, il a été démontré que les samedi, dimanche et mardi sont les journées les plus achalandées dépassant en moyenne 30 visiteurs à l'heure;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une heure le matin et une heure en fin de journée le samedi et le dimanche (8 h à 9 h et 16 h à 17 h) et une heure le matin le mardi (7 h à 8 h), durant la saison estivale, permettrait une meilleure répartition de l'achalandage et une diminution du temps d'attente ce qui éviterait tout débordement sur la rue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec Nature-Action Québec « Gestion des opérations des écocentres de la MRC », permet à la MRC de réaménager les heures d'ouverture et de fermeture du site afin de répondre aux besoins des citoyens, et ceci selon un taux horaire établi au contrat;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 8 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu



d'autoriser la dépense pour l'ajout de 155 heures d'ouverture à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion en période estivale avec Nature-Action Québec, incluant trois préposés, selon un taux horaire de 22,74 \$, pour un montant maximal de 10 574,10 \$, exempt de taxes, payé selon le nombre réel d'heures travaillées, pour une durée de 7 mois, soit du 1^{er} mai au 30 novembre 2021.

Proposition adoptée.

4.2.4 RÉVISION DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS DES QUANTITÉS COLLECTÉES ET SERVICES OFFERTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : INFORMATION

Madame Julie Labelle, agente de développement en environnement, mentionne que dans le cadre de la révision des Plans de gestion des matières résiduelles, les municipalités seront sollicitées pour la collecte d'information afin de mettre à jour le portrait des matières résiduelles du territoire. Un formulaire sera transmis aux municipalités. De plus, des suivis téléphoniques seront assurés afin de prendre en compte les réalités, besoins et enjeux des municipalités face à la gestion des matières résiduelles. Le tout dans le but d'avoir un plan qui reflète les réalités de notre territoire, tout en misant sur la réduction des matières envoyées à l'élimination.

4.3 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

4.3.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 - MISE EN OEUVRE 2021 – PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE ET POLITIQUES DE SOUTIEN : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'intervention régionale » et de les rendre disponibles sur son site internet;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (Fonds de développement des communautés) ainsi qu'une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de services de DEV Vaudreuil-Soulanges) et de les rendre disponibles sur son site Web;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-12 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter dans le cadre du FRR 2021 les « Priorités d'intervention régionale », la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et la « Politique de soutien aux entreprises »



de déposer ces documents de référence sur le site internet de la MRC et de transmettre une copie au MAMH à titre informatif.

Proposition adoptée.

4.3.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 – MISE EN ŒUVRE 2021-2022 – RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente 2020-2025 conclue avec le MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2021-2022 une somme de 1 454 202 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'interventions régionales qu'elle a identifiées;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 238 375 \$ de l'enveloppe FRR n'a pas été engagée et peut être utilisée dans le cadre du financement des initiatives 2021-2022;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier ayant débuté le 1er avril 2021 et qui prendra fin le 31 mars 2022;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'approuver l'affectation suivante des sommes du FRR 2021-2022 :

Organisation	Titre du projet	Montant octroyé
Développement Vaudreuil-Soulanges	<i>Soutien à sa mission de développement local, incluant :</i> <ul style="list-style-type: none">▪ <i>l'entrepreneuriat et l'économie sociale</i>▪ <i>le soutien à l'innovation touristique</i>▪ <i>la promotion des attraits touristiques</i>▪ <i>le soutien aux navettes fluviales régionales</i>	775 110 \$
Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	<i>Fonds pour projet structurant (Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité des milieux de vie et fonds disponibles pour des projets de coconstruction)</i>	100 000 \$
Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	<i>Fonds disponibles au conseil pour soutenir les projets structurants</i>	817 467 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS		1 692 577 \$

Proposition adoptée.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 23 MARS 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente de la table des communications procède au dépôt du document.



5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 31 MARS 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvon Chiasson, président de la table des ressources humaines, procède au dépôt du document.

5.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 31 MARS 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 8 AVRIL 2021 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des bâtiments, procède au dépôt du document.

5.5 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE EN TRANSPORT DU 12 AVRIL 2021 : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, président de la table territoriale en transport, procède au dépôt du document.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

21-04-21-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme** et résolu

d'adopter la liste MRC 21-04-21.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-04-21, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : ADOPTION

Madame Danie Deschênes, présidente du comité des finances, procède au dépôt du document *Politique de remboursement des dépenses* et recommande son adoption avec les modifications suivantes :

Remplacer le point 4.6 « La personne autorisée à utiliser son automobile personnelle, a droit à une indemnité de 0,54 \$ par kilomètre parcouru » **par** :

« La personne autorisée à utiliser son automobile, a droit à une indemnité calculée selon les allocations pour frais d'automobile défini par l'Autorité fiscale fédérale. »

Remplacer le point 6.1 « La personne en déplacement a droit à l'indemnité suivante pour le remboursement des frais encourus pour ses repas, avec obligation de présenter des pièces justificatives, soit : déjeuner : 20 \$ si le départ a lieu avant 7 h 30, dîner : 30 \$, souper : 50 \$ si le retour a lieu après 19 h » **par** :



« La personne en déplacement a droit à l'indemnité suivante pour le remboursement des frais encourus pour ses repas, avec obligation de présenter des pièces justificatives, soit : déjeuner : 20 \$ si le départ a lieu avant 7 h 30, dîner : 30 \$, souper : 50 \$. »

POUR CE MOTIF,

21-04-21-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la Politique de remboursement des dépenses.

Proposition adoptée.

6.1.3 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2021 - REPORT DE LA DATE DE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU MERCREDI 11 AOÛT 2021 AU MERCREDI 25 AOÛT 2021 : ADOPTION

21-04-21-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de reporter la séance ordinaire du comité administratif du mercredi 11 août 2021 à 13 h 30 au mercredi 25 août 2021 à 13 h 30;

qu'un avis public du report de la séance ordinaire du comité administratif du mercredi 11 août 2021 à 13 h 30 au mercredi 25 août 2021 à 13 h 30 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÉOLUTION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY - APPUI À LA DEMANDE DU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 1 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.2 RÉOLUTION DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ - APPUI AU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES MÉDECINS POUR LA DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ POUR QUE DES POSTES SOIENT RÉTABLIS EN RÉGION EN GESTION DE LA SANTÉ : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.3 RÉOLUTION DE LA MRC DE PAPINEAU DEMANDANT UN ALLÈGEMENT DES DOCUMENTS À ÊTRE DEMANDÉS LORS DE TRAVAUX MUNICIPAUX SUR LES ROUTES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.4 RISTOURNE 2020 DE 1 422 \$ DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.5 PREMIÈRE CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT - LES MUNICIPALITÉS SONT INVITÉES À JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN POUR PROTÉGER LES ENFANTS : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.



6.2.6 RÉSOLUTION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) DE BONIFIER LES MONTANTS VERSÉS EN CONTRIBUTION À LA GESTION DES PROGRAMMES DE FAÇON À COUVRIR ADÉQUATEMENT LES FRAIS ENCOURUS POUR L'ADMINISTRATION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT APPUI

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

21-04-21-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'appuyer la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle.

Proposition adoptée.

6.2.7 RÉSOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC - DEMANDE D'APPUI - SENSIBILISATION DES MOTONEIGISTES AU RESPECT DES SENTIERS AMÉNAGÉS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1 RÉPONSE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) CONCERNANT LES SOLUTIONS À ÉVALUER POUR L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD HARWOOD (AUTOROUTE 20) ET DE LA RUE BELLEMARE, FACE AU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À VAUDREUIL-DORION : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot procède au dépôt du document.

9.1.2 COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - REPORT DU PAIEMENT DE LA SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

9.1.3 ENJEUX RELATIFS AU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS : POSITIONNEMENT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique fait état du dossier et propose de demander au gouvernement de revoir la mécanique de responsabilisation des conseils municipaux pour la décision de vie ou de mort des chiens dangereux. Monsieur le Préfet fera parvenir une lettre à nos Unions pour suivi.



9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Les points ont été traités en 4.1.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les points ont été traités en 4.2

11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

12.3 PARC DU CANAL DE SOULANGES

12.3.1 STATUT SUR LES ENTENTES POUR LA CRÉATION DU PARC DU CANAL DE SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne que les ententes avec les quatre municipalités sont signées et que nous recevrons sous peu l'entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ).

12.3.2 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC, MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DE SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PARC DU CANAL DE SOULANGES

CONSIDÉRANT la création de la Société du parc du canal de Soulanges et la tenue prochaine de son assemblée de fondation;

CONSIDÉRANT que les quatre directeurs généraux des municipalités suivantes : Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres et Pointe-des-Cascades, ainsi que le directeur général de la MRC siégeront au conseil d'administration de la Société du parc du canal de Soulanges selon les prescriptions des règlements généraux de cette dernière;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu



d'autoriser le directeur général de la MRC, monsieur Guy-Lin Beaudoin, à siéger au conseil d'administration de l'organisme « Parc du canal de Soulanges » en vertu des règlements généraux de cette organisation;

de demander aux municipalités de Les Coteaux, Coteau-du-Lac, Les Cèdres et Pointe-des-Cascades de procéder à la nomination de leur directeur général pour siéger au conseil d'administration de la Société du parc du canal de Soulanges.

Proposition adoptée.

12.3.3 DEMANDE DE TRANSFÉRER 60 000 \$ PROVENANT DU FONDS DES POLITIQUES À DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) POUR LA PHASE DE TRANSITION DANS LA MISE EN PLACE DU PARC DU CANAL DE SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en place du parc du canal de Soulanges par les projets d'ententes entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le ministère des Transports et les municipalités de Les Cèdres, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) a présenté à la MRC son budget 2021 et retenu 60 000 \$ afin de poursuivre ses activités reliées au plan de développement économique du canal de Soulanges et de soutenir les activités dans le parc du canal durant la période de transition pour la mise en place de la Société du parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE lors de la présentation du budget 2021, la MRC a convenu d'appuyer DEV dans cette phase de transition par un montant équivalent de 60 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de transférer un montant de 60 000 \$ à DEV pour ses activités reliées au plan de développement économique du canal de Soulanges et pour la phase de transition dans la mise en place du parc du canal de Soulanges à même le Fonds des politiques.

Proposition adoptée.

12.4 DEMANDE AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) – TENUE D'UNE CONSULTATION CIBLÉE SUR LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES ENTRE VAUDREUIL-DORION ET SENNEVILLE : DÉCISION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit la construction d'un nouveau pont au nord du pont de l'Île-aux-Tourtes actuel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est visé par la Loi numéro 66 concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de tenir une séance publique d'information le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le processus de demande d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée) ou d'une médiation du BAPE est modifié par l'article 45 Loi numéro 66 en ne permettant que les demandes de consultation ciblée ou de médiation, et non les demandes d'audience publique;



CONSIDÉRANT QUE la date limite de dépôt des demandes de consultation ciblée ou de médiation relativement à ce projet est le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT les impacts majeurs de ce projet sur le territoire de la MRC de Vaudreuil Soulanges sur, entre autres, les aspects écologique, social, économique, transport, archéologique, paysage et aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire formuler une demande de consultation ciblée auprès du ministre du MELCC, afin de lui faire part de ses diverses préoccupations envers le projet;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de demander au ministre responsable de l'environnement, la tenue d'une consultation ciblée sur le projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville.

Proposition adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PROJET FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 1 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PMDE) : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) révisé actuellement son « Plan métropolitain de développement économique » (PMDE) et que dans ce cadre, elle souhaite réaliser une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises;

CONSIDÉRANT l'évolution récente des secteurs du transport et de l'entreposage et leur concentration en différents endroits du territoire métropolitain ayant pour effet d'augmenter l'utilisation de certains axes routiers;

CONSIDÉRANT que la congestion qui en résulte nuit à l'attractivité et la compétitivité de la métropole tout en engendrant des impacts pour l'environnement et à la qualité de vie;

CONSIDÉRANT qu'une implantation géographique de ces entreprises qui prendrait en compte les flux de transport de marchandises et leurs impacts pourrait permettre de préserver et d'accroître la compétitivité de la plaque tournante logistique métropolitaine et de mitiger les effets négatifs;

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite identifier les moyens de prendre en compte les flux logistiques dans la gestion des espaces industriels pour accroître la compétitivité de la plaque tournante logistique métropolitaine dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite octroyer un mandat à une firme externe et que pour ce faire, un budget total estimé à 330 000 \$ comprend la réalisation d'un mandat;

CONSIDÉRANT que les différents partenaires prévus pour ce projet sont la CMM, CARGO M, le Service de développement économique de la Ville de Montréal, le Service de développement économique de la Ville de Laval, Développement économique Longueuil, la MRC de Marguerite- D'Youville, Développement Vaudreuil-Soulanges, MRC de Thérèse-de-Blainville, MRC Les Moulins, MRC de Deux-Montagnes, Ville de Mirabel, CieNOV (MRC de l'Assomption) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT que certains des partenaires financiers prévus ont déjà confirmé leur participation financière pour ce Plan;



CONSIDÉRANT que la logistique de transport est un élément de développement important pour la Montérégie et l'ensemble de la Couronne Sud de Montréal;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC Vaudreuil-Soulanges est stratégiquement localisé à la porte d'entrée du corridor de commerce Ontario-Québec et est doté d'un pôle logistique identifié au schéma d'aménagement, que d'importants investissements privés sont en cours dans le secteur de la logistique, du transport et de l'entreposage et d'autres auront lieu dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît la pertinence de développer un pôle logistique dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges et un autre à Contrecoeur, dans la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT que la CMM sollicite Développement Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Marguerite-D'Youville à contribuer à une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises pour un montant respectif de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le programme « Fonds régions et ruralité – Volet 1 »;

CONSIDÉRANT que les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Marguerite-D'Youville souhaitent s'allier pour contribuer à la réalisation, dans le cadre de la mise à jour du PMDE, d'une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Marguerite-D'Youville souhaitent s'unir pour faire une demande d'aide financière de 50 000 \$ au FRR – Volet 1, et ce, à même l'enveloppe réservée aux municipalités régionales de comté;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande, considérant le contexte, à ce que la demande soit déposée par la CMM pour les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges confie à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), selon les termes et les modalités de l'entente de délégation actuellement en vigueur, incluant le développement du pôle logistique d'innovation de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la participation de la directrice du développement territorial et commissaire industriel de DEV à la Table métropolitaine de développement économique;

CONSIDÉRANT le leadership et l'implication de DEV dans l'élaboration du projet d'analyse des déplacements de marchandises sur le territoire de la CMM;

POUR CES MOTIFS,

21-04-21-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'accepter de contribuer à la réalisation, dans le cadre de la mise à jour du PMDE de la CMM, d'une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises;

d'autoriser la CMM, à déposer, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une demande de 50 000 \$ au FRR – Volet 1 à même l'enveloppe réservée aux municipalités régionales de Vaudreuil Soulanges et de Marguerite-D'Youville et ce, afin de financer la contribution des deux MRC à la réalisation d'une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises, le tout, dans le cadre de la mise à jour du PMDE de la CMM;

de déléguer à Développement Vaudreuil-Soulanges la gestion et le suivi du dossier avec les partenaires de la planification économique de la CMM, en vertu des pouvoirs délégués à DEV dans l'entente de délégation;



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents à ce projet.

Proposition adoptée.

13.1.2 HYDRO QUÉBEC : DÉFICIT ÉNERGÉTIQUE, APPROCHE RÉGIONALE, REPRÉSENTATIONS DE LA MRC, DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) ET DE CERTAINES MUNICIPALITÉS : POSITIONNEMENT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, effectue un retour sur les enjeux de déficit énergétique dans la région en plus de la problématique de stabilité du courant dans le secteur du Parc industriel Alta à Coteau-du-Lac.

Une rencontre sera sollicitée auprès d'Hydro-Québec, la MRC, DEV et les municipalités impactées afin de discuter des enjeux et des solutions à apporter.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les points ont été traités en 4.3.

14. HABITATION

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

15.1 RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) - DEMANDE AUX MUNICIPALITÉS DE VALIDER L'INVENTAIRE DES TERRAINS VACANTS ET DES TERRAINS À REDÉVELOPPER RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX IDENTIFIÉS PAR LA CMM : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, informe les municipalités incluses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), que dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), celles-ci seront sollicitées afin de valider leurs inventaires des terrains vacants à redévelopper identifiés par la CMM.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Monsieur Guy Pilon, membre de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) effectue un retour sur la demande d'appui obtenue de la TPECS dans le cadre de l'entente entre la CMM et le CISSSMO pour le versement des sommes dédiées à la compensation de 2,4 millions \$ pour les pertes de terres agricoles encourues pour la construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges. Cette résolution de la TPECS demande à la CMM que toute la somme des 2,4M\$ soit dédiée pour des projets réalisés sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) et maire de la municipalité de Saint-Polycarpe informe que le CACVS est désormais déménagé au 3^e étage du pôle civique.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.



20. **RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

21. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet et maire de la municipalité de Rivière-Beaudette fait la lecture des questions reçues par courriel et partage les réponses de la MRC.

Une question a été reçue par M. Luc Cousineau de la municipalité des Cèdres :

La Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté un projet de règlement (1272-02), modifiant son Règlement sur les dérogations mineures. Cette modification vise à éliminer de son champ d'application les contraintes contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ne gardant que les contraintes liées à la sécurité publique.

En agissant ainsi, la Ville de Vaudreuil-Dorion supprime, de son propre chef, toutes les contraintes liées à la zone agricole malgré l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et l'article 79.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

En vertu de ces articles, la Ville de Vaudreuil-Dorion n'a donc aucun pouvoir habilitant pour se soustraire à quelque disposition que ce soit du document complémentaire.

Conséquemment, est-ce que la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut émettre un certificat de conformité envers un tel règlement qui ne respecte pas le document complémentaire de la MRC ?

En réponse à la question du citoyen :

En vertu de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Règlement sur les dérogations mineures ou tous projets de modification de ce Règlement n'ont pas à faire l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la MRC. Vous êtes invités à communiquer avec la Ville de Vaudreuil-Dorion si vous avez plus de questionnement sur le Règlement.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils sont invités à les adresser à madame Linda Laplante par courriel à l'adresse llaplante@mrcvs.ca

22. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

21-04-21-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 30.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier